

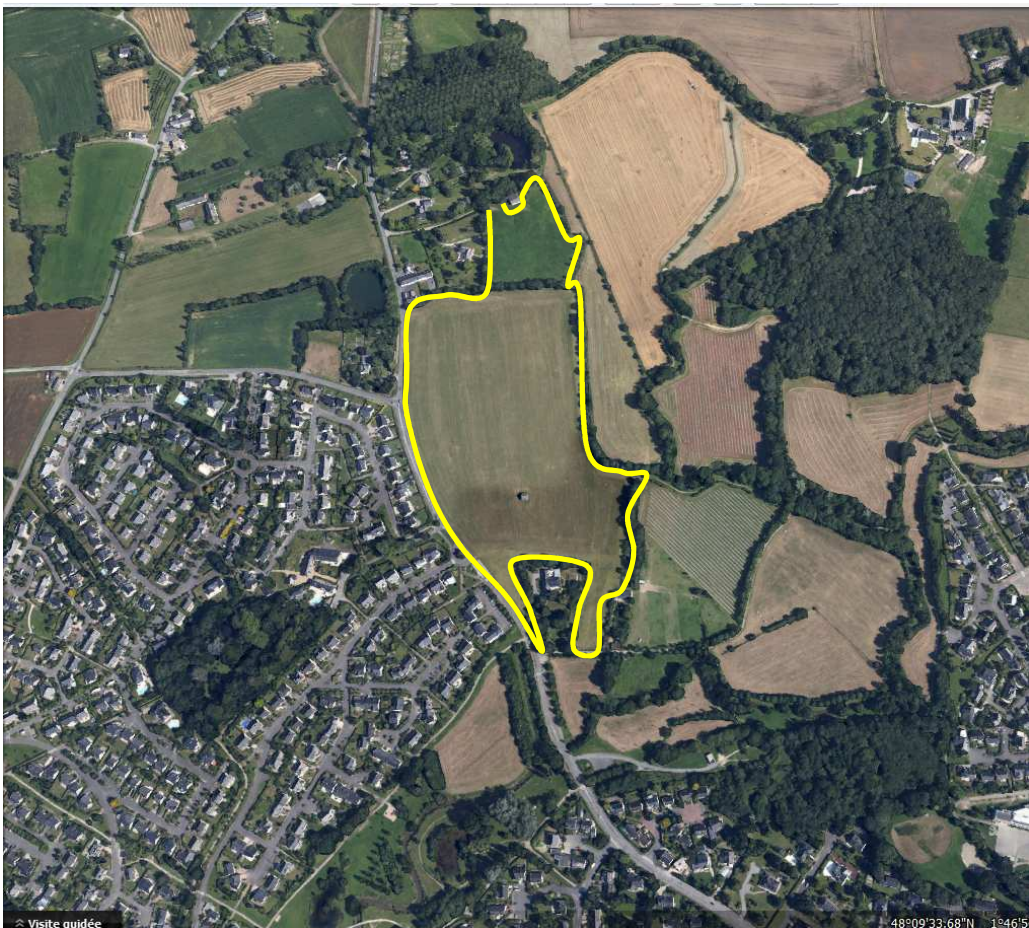
09/14 – 31 mars 2015

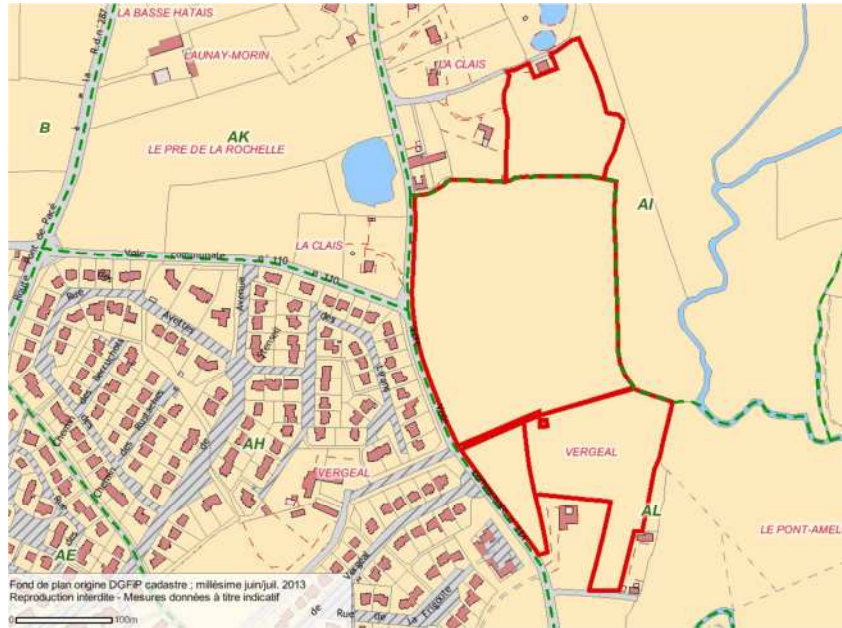
Budget annexe 2015 du lotissement de la Clais : création et adoption

Le rapporteur,

⇒ explique que la commune dispose de plusieurs zones d'ouverture à l'urbanisation sur son territoire. Le secteur de La Clais constitue un périmètre de réflexion d'environ 9 hectares dont une partie est classée en zone 2AU et l'autre partie en 1AUDo au Plan Local d'Urbanisme de Pacé. L'ouverture à l'urbanisation du site nécessitera la mise en œuvre d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (article L 123-13-1 du code de l'urbanisme).

⇒ propose de réaliser des études préalables nécessaires à l'ouverture à l'urbanisation du secteur et d'engager une réflexion sur un mode opérationnel avec une maîtrise d'ouvrage communale.





☞ rappelle que la commune dispose du terrain et de la maîtrise foncière sur ce secteur.

☞ propose pour faciliter la gestion de cette opération d'urbanisation, de créer un budget annexe d'opération d'aménagement.

☞ présente le projet de budget annexe 2015 du lotissement de la Clais.

Vu le décret n°59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1er janvier 1975,

Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application,

Vu l'instruction codificatrice n°96/078 M14 du 1er août 1996,

Vu l'arrêté du 9 novembre 1998 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable lors de la « commission des finances » du 12 mars 2015.

Considérant la nécessité d'individualiser l'ensemble de la gestion des dépenses et recettes nécessaires à la création de cette opération dans un budget annexe,

le conseil municipal de Pacé, après en avoir délibéré,

CREE :

le budget annexe d'opération d'aménagement de la Clais assujetti à la TVA ;

ADOpte :

le budget annexe 2015 d'opération d'aménagement de la Clais.

VOTE : Unanimité.